



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 15 septembre 2023

Procès-verbal N°25/09/2023

Le 15 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Ambrosino Eric, Antoniotti Danièle, Bruyère-Isnard Thierry, Bernard Julien, Chalvet Caty, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Rio Jean-Luc, Rodier Muriel, Séraidarian Nathalie,

Absents excusés : Blanchart-Dabrowsky Noémie, Jean Brundo, Delorme David, Margotton Magalie, Solignac Michelle.

Procurations :

Margotton Magalie à Antoniotti Danièle, Solignac Michelle à Thierry Bruyère-Isnard, David Delorme à Jean-Luc Rio

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR après modification :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 30 mai 2023
- 3- État d'avancement du projet d'extension du cabinet médical et choix du lieu d'implantation
- 4- Déploiement de la fibre sur la commune
- 5- Encaissement des places de marchés
- 6- Améliorations des points d'apport volontaire pour le ramassage des ordures ménagères
- 7- Lancement enquête publique pour cession d'une partie d'un chemin rural route de Banne
- 8- Achat d'une parcelle à Ardèche Habitat pour faciliter le passage de la VIA Ardèche
- 9- Un point sur la rénovation du bâtiment REPAIRE
- 10- Achat d'un véhicule pour le fonctionnement des services
- 11- Recensement de la population en 2024
- 12- Groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la continuité cyclable dans la traversée de Saint Paul le jeune
- 13- Décisions modificatives N°1 budget général
- 14- Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers des Vans
- 15- Un point sur les travaux en cours et à venir
- 17- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est 10, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (3)

Suite à une réunion avec la communauté de communes, Monsieur le maire souhaite rajouter le point suivant : Groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la continuité cyclable dans la traversée de Saint Paul le Jeune, en remplacement du point 12

Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en modifiant le point 12 concernant le Groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la continuité cyclable dans la traversée de Saint Paul le jeune,

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- État d'avancement du projet d'extension du cabinet médical et choix du lieu d'implantation

Monsieur le Maire rappelle la démarche qui a été initiée. Un travail collaboratif qui part des besoins des professionnels de santé. Ce soir on doit valider l'avant-projet sommaire en ce qui concerne les locaux et décider de l'implantation du bâtiment. Cet été, deux réunions de travail ont eu lieu avec les architectes et les professionnels de santé en ce qui concerne les surfaces utilisables et l'organisation interne des bâtiments. Monsieur le Maire rappelle le calendrier que nous nous sommes fixés :

- -Dépôt du permis de construire d'ici décembre 2023
- -Avant-projet définitif en novembre 2023
- -Demande de subventions d'ici la fin d'année 2023
- -Pose de la première pierre 2025

Nous devons dès maintenant positionner le bâtiment. Monsieur le Maire rappelle le contexte :

L'architecte Olivier Laurent qui a travaillé sur le projet « Cœur de village », avait proposé un schéma sur la voie douce et nous n'avons pas retenu ce trajet car trop contraignant pour nos commerces. Celle-ci passera coté tennis sur le court N°2. Le cabinet médical n'était pas, à l'époque, dans le projet. Mais l'architecte avait positionné un bâtiment devant la pharmacie.

Aussi, lors du projet médical et suite à plusieurs réunions, les architectes ont proposé 2 possibilités :

1. Une version sud avec 2 bâtiments en RDC
2. Une version nord avec un seul bâtiment en lieu et place de la proposition, dans le cadre du projet « cœur de village ».

Monsieur le Maire trouve beaucoup d'avantage au positionnement du nouveau bâtiment devant la pharmacie. *« Cela libère de l'espace autour de cet îlot central très compact. Le bâtiment sera plus économe en surface au sol et en termes d'économie d'énergie. Avec une entrée commune à la pharmacie (patio commun) cela donnera à l'espace santé tout sa légitimité au cœur du village. »*

Il précise qu'il faut se diriger vers un bâtiment « basse-consommation » même si ce dernier a un coût de 10% supplémentaire à la construction. Il est absolument nécessaire de concevoir un bâtiment dans lequel la climatisation ne sera pas l'élément de confort obligatoire à prévoir. *« La RE 2020 n'est pas assez ambitieuse, il faut aller au-delà. »*

Julien Bernard prend la parole et précise qu'il est à 200% d'accord avec le projet mais, explique son point de vue et reste sur sa position de mettre un bâtiment à étage côté sud. Il trouve que l'impact visuel devant la pharmacie est trop important. Il fera obstacle à la vue d'ensemble de la place. Une discussion s'engage avec le conseil municipal pour expliquer les points de vue de chacun. Caty Chalvet, Jean-Luc Rio et Joanne Dusautoir s'expriment à leur tour.

Monsieur le Maire insiste pour que la décision d'implantation soit prise ce soir, afin de ne pas retarder l'avancement du projet.

Monsieur le Maire propose de voter l'implantation du bâtiment au nord de la pharmacie :

Contre	Abstention	Pour
1	0	12

4- Déploiement de la fibre sur la commune

Monsieur le Maire rappelle le contexte en indiquant que sur la commune des piquets ont été plantés et des numéros ont été inscrits sur le sol. C'est pour développer le réseau structure de la fibre optique par ADN. ADN (Ardèche Drome Numérique) est un syndicat qui a été créé spécifiquement pour le déploiement de la fibre en Ardèche. La communauté de communes du pays de Vans en Cévennes a débloqué 2 500 000 euros. Le développement commence par le réseau ossature, avec implantation de poteaux sur le domaine public et privé. Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires peuvent être concernés par ces conventions qu'il faut absolument signer sinon la fibre ne pourra pas se déployer sur le territoire.

Sur le domaine public, nous avons la main. Par contre sur le domaine privé, il faut une autorisation du propriétaire. (Cependant, le maire peut, pour l'intérêt général, décider de se passer de l'autorisation de celui-ci).

30 à 40 conventions de particuliers sont encore non signées. On peut espérer que le réseau structure soit en place en 2025. Viendra ensuite le temps du raccordement des particuliers avec les différents opérateurs. Eric Ambrosino prend la parole pour demander à qui appartient le réseau qui sera nouvellement installé. La question sera posée jeudi lors de la réunion avec ADN.

5- Encaissement des places de marchés

Cet été nous avons mis en place un système de paiement à l'avance, suite aux difficultés d'organisation des services. Aussi la question se pose sur la mise en place d'un règlement trimestriel ou même, semestriel...

Nous allons travailler cela lors d'une commission sur le règlement.

Jean-Luc Rio explique le travail effectué depuis le 2020. « *Nous avons maintenant un marché envié et dynamique et que revoir le règlement du marché va être une opération complexe à mener* »

6- Améliorations des points d'apport volontaire pour le ramassage des ordures ménagères

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil municipal un document qui fait état des différents points de ramassage des ordures ménagères (32 actuellement sur la commune). D'autre part, un courrier de la communauté de communes précise un certain nombre de points de ramassage dangereux, qu'il conviendrait de supprimer. Monsieur le Maire revient sur ses points de ramassage qui sont au nombre de 32. Il devrait y avoir à chaque point à minima, un bac vert et un jaune. Actuellement 11 points de ramassage ont un seul bac !

Julien Bernard prend la parole, car il faut réfléchir sur les points à améliorer ou à supprimer. Monsieur le Maire reprend la parole sur la possibilité d'avoir des « semi-enterrés » ... (question à l'ordre du jour à la communauté de communes)

Eric Ambrosino s'interroge sur les conséquences sur l'environnement de ces bacs enterrés. « *y a-t-il un bac de rétention ?* »

On sent un mécontentement de la part de la population sur la mise en place d'un QR code pour accéder à la déchetterie. Julien Bernard prend la parole et expose la problématique du QR code concernant les déchetteries.

Monsieur le Maire propose que les services des ordures ménagères soient invités à une réunion de travail sur cette thématique.

7- Lancement d'une enquête publique pour cession d'une partie d'un chemin rural, route de Banne

Monsieur le Maire précise qu'il est saisi d'une demande d'acquisition d'une portion de chemin rural situé quartier de la Fontaine de Mentaressé. Une partie de ce chemin avait déjà été acquis par l'ancien propriétaire. Le nouveau propriétaire souhaite prolonger l'acquisition de ce chemin entre ses parcelles.

Monsieur le Maire rappelle la procédure à suivre : On commence par une enquête publique si le conseil municipal est d'accord, c'est la phase 1. Par la suite et à l'issue de cette enquête publique, en fonction du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau pour décider de la vente de cette partie de ce chemin rural.

Les frais inhérents à ces démarches seront pris en charge par le demandeur, selon la réglementation. Il restera à fixer le prix de vente au m2.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

8- Achat d'une parcelle à Ardèche Habitat pour faciliter le passage de la VIA Ardèche

Nous en avons déjà parlé en conseil municipal : il est nécessaire de se rendre propriétaire d'une partie d'une parcelle appartenant à Ardèche Habitat à l'arrière de la résidence « Portes de l'Ardèche ». Ardèche Habitat a délibéré et est d'accord pour nous vendre pour 1 euro symbolique, la surface nécessaire (partie de la parcelle BD 255 de 116 m2). La commune prendra en charge les frais de géomètre et les frais de notaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer l'ensemble des démarches administratives et financières en lien avec l'acquisition de la parcelle nouvellement créée pour le prix de 1 euro symbolique.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

9- Un point sur la rénovation du bâtiment REPAIRE

Joanne Dusautoir fait un point sur les travaux de rénovation du bâtiment REPAIRE. Suite à la réunion de travail du 13 septembre avec Ardèche Habitat, on peut apporter les précisions suivantes : Les travaux devraient débuter dès le 9 octobre. Les habitants de la résidence ont été informés.

Remplacement des huisseries, isolation thermique par l'extérieur et climatisation du salon Bourdaric sont prévus. A suivre...

10- Achat d'un véhicule pour le fonctionnement des services

Monsieur le Maire revient sur l'achat d'un véhicule pour les services techniques. Il laisse la parole à Thierry Laurant qui était chargé de prospecter plusieurs constructeurs, que se soit en véhicule thermique ou électrique. Un véhicule étroit et utilitaire. Après présentation, le débat se fait autour de la nécessité ou pas de prendre un véhicule électrique ; Les avis divergent. Un véhicule électrique a des inconvénients en matière d'autonomie et est-ce bien un véhicule propre, compte tenu des modalités de fabrications ?... Les batteries à long terme sont en ce sens une problématique qui n'est pas aboutie. Est-ce vraiment une économie à long terme pour la commune ? Intervention d'Eric Ambrosino et de Julien Bernard sur ces points précis.

A l'issue des débats, Monsieur le Maire propose l'achat du véhicule électrique : GOUPIL G4 LITH 9 Plateau Basculant au prix de 37 238.36 € TTC.

Contre	Abstention	Pour
2	7	4

11- Recensement de la population en 2024

Joanne Dusautoir sera coordonnatrice du recensement qui aura lieu en début d'année 2024. Trois agents recenseurs, neutres politiquement et discrets seront recrutés prochainement. La période de recensement se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

12- Groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la continuité cyclable dans la traversée de Saint Paul le jeune

Lors de la dernière réunion avec la Communauté de Communes, il est apparu que, pour être performant et avoir la même maîtrise d'œuvre, nous devons participer au groupement de commandes, en collaboration avec la communauté de communes.

La communauté de communes sera le coordonnateur de l'ensemble des travaux. Il y aura une consultation commune, selon une procédure adaptée. Il est proposé au conseil municipal :

- De désigner le maire Thierry Bruyère-Isnard et son suppléant, Thierry Laurant, pour siéger à la commission ad hoc du groupement
- D'approuver la convention qui constitue le groupement de commandes
- D'autoriser le Maire à signer la convention
- D'autoriser le maire à signer le marché

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

13- Décisions modificatives N°1 budget général

Il s'agit de régulariser la mise en œuvre de la hausse de taxe d'habitation pour la période 2017- 2019 conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Il s'agit de trop perçu d'un montant de 2 859 euros. Il faut inscrire en fonctionnement cette somme au compte 739118 en dépenses et en recettes provenant du compte 7022.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

14- Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Vans

Monsieur le Maire donne lecture d'un Courrier de l'amicale des sapeurs-pompiers des Vans sur les besoins de matériels de formation. Ils ont besoin de matériel, notamment de mannequins d'exercice pour parfaire les formations des sapeurs-pompiers.

Julien Bernard s'exprime sur la nécessité de les soutenir dans leur démarche ; Un souhait repris par l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose une somme de 300 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

15- Un point sur les travaux en cours et à venir

- Les travaux sur le réseau d'eau potable avancent avec deux subventions très importantes du département de l'Ardèche et de l'agence de l'eau. Ce qui nous porte les subventions à 80% sur ce projet.
- Les jeux d'enfants sont terminés !
- Un élagage des platanes aura lieu sur la totalité ou la moitié des platanes du crédit agricole vers les logements « Portes de l'Ardèche »
- Éclairage de plusieurs lieux sur la commune : espace Lampisterie/Gare, Jardin Elie Vedel, amélioration de l'éclairage de la médiathèque. Cela se fera en fonction des devis établis et des moyens financiers de la commune.
- Concernant l'éclairage au niveau des courts de tennis, le projet est revu car les poteaux coté pharmacie sont en mauvais état et doivent être retirés ; On maintiendra un éclairage qui pourra servir dans l'avenir à d'autres utilisations sur cet espace.
- Passage de la voie douce et projet Cœur de Village. Relation avec les travaux de la communauté de communes. Travaux en mars-avril 2024.

16- Informations diverses

- Exposition « l'école, notre patrimoine » avec la dictée du certificat d'étude
- Samedi soir, une pièce de théâtre proposée par l'ADAPS : Besançon, n'est pas dans le Doubs !
- Une sortie autour des lavoirs ce dimanche matin RDV à 9h30
- Le taux d'occupation de l'espace culturel et festif est en constante augmentation
- Samedi 23 septembre, le premier forum des associations
- Dimanche 24 septembre, 3^{ème} trail du petit Saint Paulien
- Liberté Eau et Assainissement. Un grand rassemblement organisé par l'association des maires de France le samedi 07 Octobre 10h30 à Valence. Rassemblement des maires, des élus communaux et de citoyens.
- Organisation d'un débat rencontre autour de l'eau potable sur la commune
- **Dons exceptionnels pour le Maroc suite au tremblement de terre**

Il est proposé d'étendre ces dons par l'intermédiaire des possibilités offertes par l'association des Maires de France à la Lybie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la même somme au Maroc et à la Lybie soit 2x150 euros par l'intermédiaire de la Protection Civile.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

- Congrès des maires en Ardèche aux Vans le jeudi 12 octobre
- Invitation à la fresque du climat : il est encore temps de s'inscrire à la communauté de communes

Avant de lever la séance Eric Ambrosino demande que le tableau électrique situé derrière la scène de la place de la gare soit mis en sécurité.

La séance est levée à : 22H50

Le public présent évoque plusieurs sujets

La parole est donnée au public :

Anne : Demande ce qu'il en est des employés communaux et pour quelle raison le village a été laissé plus ou moins à l'abandon.

Le maire explique la problématique des travaux à effectuer lors de la période estivale, avec un effectif réduit.

Le Maire

Thierry Bruyère-Isnard



Le Secrétaire de séance

Thierry Laurant

